

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2023

Le lundi 04 décembre 2023 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 29/11/2023

**Présents : Présents :** Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Michèle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Didier LEJOUR – Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET Marie-Danielle GELIBERT

**Excusé :** Marie-Danielle GELIBERT

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane PHILIBERT

### **Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2023**

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Stéphane PHILIBERT est désigné secrétaire de séance

### **1- Tarifs communaux 2024**

Monsieur Stéphane PHILIBERT propose de maintenir les tarifs des différents services municipaux avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est donc proposé les tarifs suivants :

<b>TARIFS - Location salle communale</b>	<b>Montvendre</b>	<b>Extérieur</b>
La journée de 8 H00 à 20 H00 - <b>1 salle (bas)</b>	100 €	200 €
Assemblée Générale des associations, etc...	Gratuit	100 €
Loto, belote, manifestations des associations, etc... <b>1 salle (bas)</b>	Gratuit	150 €
Apéritif (limité à 3 heures)	30 €	60 €
Repas des associations	Gratuit	120 €
Réunion	50 €	100 €
Gym, danse, divers, etc....	7 €	14 €
Par 10 séances		
A partir de la 11ème	3 €	6 €
<b>CAUTION 300 EUROS</b>		

<b>TARIFS - Equipements sportifs</b>	<b>Montvendre</b>	<b>Extérieur</b>
La journée de 8h00 à 19h00 : Mise à disposition des équipements sportifs (stade et/ou vestiaires). Uniquement pour des associations et à des fins sportives et sous la validation des élus. (Prix par séance)	20 €	20 €

<b>TARIFS - Parution annuelle au bulletin municipal</b>	<b>Montvendre</b>	<b>Extérieur</b>
<b>Noir et blanc</b>		
1/8 de page (Format carte de visite)	25 €	45 €
1/4 de page	60 €	80 €
1/2 page	100 €	120 €
Page	180 €	200 €
<b>Couleur (Selon disponibilité)</b>		
1/8 de page (Format carte de visite)	60 €	80 €
1/4 de page	80 €	100 €
1/2 page	120 €	140 €
Page	200 €	240 €

<b>TARIFS - Site Internet</b>	<b>Montvendre</b>
Mensuel (1ère page et exclusivité)	30 €
Trimestriel	75 €

<b>TARIFS - Adhésion à la Bibliothèque</b>	
Cotisation annuelle individuelle adulte	6 €
Cotisation annuelle par couple	9 €
Cotisation annuelle enfant	Gratuit

<b>TARIFS – Funéraire</b>	
<b>CONCESSION CIMETIERE :</b>	
Perpétuelle :	120 € le m <sup>2</sup>
Cinquantenaire :	80 € le m <sup>2</sup>
Trentenaire :	45 € le m <sup>2</sup>
Quindécennal (15 ans) :	20 € le m <sup>2</sup>
<b>COLUMBARIUM</b>	
Concession 50 ans :	300 €
Concession 30 ans :	200 €
Concession 15 ans :	150 €
Plaque par famille :	60 €
<b>JARDIN DU SOUVENIR</b>	
Plaque sur stèle :	30 €

<b>TARIFS - Droit de place</b>	
Droit de place annuel pour un stand de 20 m <sup>2</sup> maximum	320 €
Droit de place ponctuel (au ml)	2 €

<b>TARIFS - Location mobilier</b>	
Tables :	
* dim. 3 m x 0,85 m (≈10 tables disponibles)	4.00 €
* dim. 2.20m x 0,80 m (≈10 tables disponibles)	4.00 €
Chaises (≈60 chaises disponibles)	0.20 €
Bancs (≈20 bancs disponibles)	1.00 €

<b>TARIFS – Service Périscolaire</b>	
Cantine	4.70 €
Cantine enfant non inscrit	7.00 €
Cantine enfant allergique avec PAI et fourniture des repas par la famille	2.50 €
Garderie demi-heure (matin, soir ou mercredi midi) pour 1 enfant	1.25 €
Garderie demi-heure (matin, soir ou mercredi midi) pour 2 enfants & +	1.00 €
Accueil de loisirs pour 1 enfant	12.00 €
Accueil de loisirs pour 2 enfants & +	10.00 €
Temps d'Accueil Péri Educatif TAPE (Participation annuelle par enfant)	15.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'APPROUVER les tarifs ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **2- Créances irrécouvrables**

Le Maire fait part de l'état des admissions en non-valeur pour créances irrécouvrables qui a été transmis par le Service de Gestion Comptable nord Drôme (SGC = ex-trésorerie).

Pour mémoire, les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pas pu être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Cette procédure d'admission en non-valeur correspond à un seul apurement comptable mais elle ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites.

Le mandat de paiement d'une admission en non-valeur s'impute au compte 6541 « créances admises en non-valeur » et nécessite l'inscription de crédits budgétaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables indiquées dans l'état transmis par le SGC nord Drôme,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours,
- CHARGE M. le Maire d'émettre le mandat au 6541 pour la somme de 65.70€

## **3- Décisions modificatives de crédits**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget COMMUNE de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-995.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	394.00	
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	-226.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	827.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### **4 – CA Valence Romans Agglo : RPQS Eau, assainissement, déchets**

##### **a) Rapport sur le prix et la qualité du service (RPSQ) EAU 2022**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question. Au sein du rapport, des informations sur le service concernant la commune ne sont pas exacts (notamment sur les chiffres du rendement).

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de l'EAU 2022, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'APPROUVER le présent RPQS

##### **b) Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de prévention et gestion des déchets 2022**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2021, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'APPROUVER le présent RPQS

##### **c) Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement (RPQS) 2022**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service assainissement 2022 établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'APPROUVER le présent RPQS

### **5) Approbation de rapport d'activité du SID**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2022 établi par le syndicat d'irrigation drômois.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'APPROUVER le présent rapport d'activité.

### **6-Versement au domaine public de la parcelle AB 176**

Monsieur le maire rappelle les échanges de parcelles intervenus avec Monsieur Jean-Louis BARLATIER dont une portait sur l'acquisition par la commune de la parcelle AB 176. Celle-ci correspond à l'espace vert à proximité de la salle commune le long de la rivière (là où il y avait l'ancienne cabine téléphonique) qui fait déjà partie d'espace publique.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette parcelle dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- Le classement dans la voirie communale de Montvendre de la parcelle AB 176
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

### **7-Point info Education**

Monsieur le maire indique que le conseil d'école s'est tenu le jeudi 16 novembre 2023.

Préalablement, au conseil d'école, un sondage avait été effectué par les enseignants dans chaque classe pour connaître le souhait des parents.

Il a été procédé lors du conseil d'école à un vote afin de choisir entre rester à la semaine de 4.5 jours, ou de passer à la semaine de 4 jours.

Résultat du vote = 2 votes pour 4,5 jours, 12 votes pour 4 jours, et 3 votes blanc.

Le conseil d'école est donc favorable au rythme à 4 jours pour 3 ans.

Les horaires seront les suivants

Maternelle = 8h25 – 11h40 / 13h40 – 16h25

Primaire = 8h30 – 11h45 / 13h45 – 16h30

Au niveau des effectifs, le maintien de la cinquième classe en élémentaire peut être remis en cause à la rentrée prochaine.

Un service de garderie est à l'étude pour être mis en place sur la journée du mercredi (matin et/ou après-midi)

### **8-Point info travaux communaux (restaurant scolaire et pont sur le Bost)**

La construction du restaurant scolaire suit son cours malgré le retard d'un mois pris en début de chantier en lien avec les intempéries de la rentrée. La dalle du toit terrasse sera coulée dans la semaine. Le maçon devrait terminer à Noël (démontage de la grue) puis installation de la grue du charpentier (jusqu'à fin janvier). Pour rappel, la mise en service du restaurant scolaire est prévue en septembre 2024.

Le dossier du pont a été adressé à l'agence de l'eau en vue de l'étude lois sur l'Eau. Il faut finaliser l'aménagement de la voirie. Ce chantier doit démarrer avant l'été.

### **9-Point info Travaux Fibre optique ADN**

Les zones complexes sont toujours à l'arrêt car ADN prévoit uniquement 95% de couverture. L'élagage, l'implantation des poteaux et les tirages de fibre sont en cours et dureront plusieurs mois. Des réunions de chantier ont lieu toutes les 2 semaines avec la société Axione sous-traitant d'ADN. Malgré nos demandes régulières, nous n'avons pas encore de date précise d'ouverture du service.

### **10-Point info réunion gendarmerie**

Elle a eu lieu le 20 novembre à Montvendre.

Alerte sur le vol de GPS de tracteur. RAS sur la commune.

Un cambriolage chemin des sables en matinée et en semaine, baie vitrée déboîtée avec vol bijoux et argent.

### **11-Point info suite réunion de la commission marché forain du vendredi**

Beaucoup de personnes avait répondu favorablement au sondage pour la mise en place du marché.

Le marché a bien fonctionné au début de sa mise en place.

Encore un marché le 08 décembre puis un arrêt hivernal sera réalisé hors légumes de Laurent.

La reprise en mars devra être dynamique afin de maintenir le marché.

Il manque un charcutier et un fromager.

Il a été proposé de changer de date, d'horaire de lieu.

Les exposants présents ont été chaleureusement remerciés.

### **12-Point info suite commission des finances de CAVRA et bureau des maires**

Stéphane PHILIBERT a participé la semaine dernière à la commission des finances de VRA.

Notre DSC (dotation de solidarité communautaire) 32 156 €

L'agglomération VRA va distribuer 12 000 000 € via un fonds de concours aux communes sur des travaux.

Pour Montvendre :

61 111 € (Fonds de concours) + 20 448 € (DSC) = 81 559 €

Cette solution sera présentée au bureau des maires, elle avantage les petites communes.

Monsieur TERRIEN, Directeur Général des finances de CAVRA s'est rendu à Montvendre dernièrement pour rencontrer le maire et les adjoints afin d'échanger sur le budget communal à fin 2022. Il n'intègre pas encore le reversement de l'excédent du lotissement. Les dépenses de

fonctionnement augmentent du fait de l'intégration du personnel du restaurant scolaire dans les effectifs communaux. Il est important de maîtriser nos dépenses sur le long terme.

**13-Point info avancement PLU :**

Monsieur le maire informe le conseil que l'élaboration du PLU n'avance pas à la vitesse espérée. Des réunions de travail ont été programmées sous réserve de confirmation des services de l'état :  
Jeudi 18 janvier 2024 = Réunion changement de destination  
Jeudi 15 février 2024 = Réunion PPA (ddt, chambre d'agriculture, Scot)  
Loi APER définit les règles pour développer les zones d'énergie renouvelable. Une zone va être inscrite en haut du coteau derrière la vierge.

**- QUESTIONS DIVERSES :**

\* Consultations des dépôts de documents d'urbanisme (PC-DP-CU)

\* Calendrier des prochains CM :

- Lundi 22 janvier 2024
- Lundi 4 mars 2024
- Lundi 8 avril
- Lundi 3 juin
- Lundi 1 juillet

\* Vœux du maire le vendredi 12 janvier 2024

\* Personnel : un agent technique a demandé une disponibilité pour convenance personnelles d'un an pour effectuer un CDD à la commune de Loriol. Deux anciens agents communaux ont demandé à pouvoir revenir. L'un d'eux sera rencontré prochainement par le maire et le premier adjoint.

\* Aménagement rond-point RD 168 : La commune a reçu un premier devis 53 000 €/HT pour une tour en pierre de taille, et un deuxième devis d'un maçon (Brosse) = 9 566 €/HT. Il faut également prévoir de l'aménagement du paysager autour de la construction.

\* L'association des enfants du mont de venus demande si le conseil municipal serait d'accord pour participer à un projet de cinéma en plein air. Le projet est en lien avec le cinéma L'EDEN. Le coût de la séance s'élève à 1 500€ pour un film ancien. La projection serait prévue dans le parc de la mairie en juillet ou septembre.

\* Documentaire d'à l'eau le monde suite à leur périple de trois 3 mois en vélo en Mongolie le 22 mars 2024 à la salle de Montvendre.

Fin de la séance à 21h30

Le maire,  
Bruno SERVIAN

